

De : pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 4 août 2021 18:06

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID -19 // Point de situation au 04.08.2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 3 août 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 199 (+41) hospitalisations en cours dont 27 (+13) en réanimation
- 821 (+2) personnes décédées

Du 25/07 au 31/07	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie	National	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	465 / 100 000 ↗	622,7 / 100 000 ↗	421,9 / 100 000 ↗	225 / 100 000 ↗	> 250 / 100 000
Taux d'incidence chez les 20-30 ans	1047,8 / 100 000 ↘	/	1117,2 / 100 000 ↗	/	/
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	115,7 / 100 000 ↗	153,5 / 100 000 ↗	110,2 / 100 000 ↗	Non disponible	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	Non disponible	26,3 % ↗	> 30 %

2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

- Bilan chiffré au 03/08/2021

Au 3 août 2021, 6 687 702 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Île de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

La Haute-Garonne est le premier département d'Occitanie en nombre d'injections avec au total 1 467 210 injections (847 285 premières injections, 618 552 deuxièmes injections et 1 373 troisièmes injections).

- RAPPEL : centres de vaccination ouverts en Haute-Garonne (uniquement sur RDV)

-> 1 méga-centre : le hall 7/8 (allées Fernand Jourdan) sur l'île du Ramier à Toulouse

-> 9 centres de taille intermédiaire (CTI) :

- Villeneuve-de-Rivière, porté par la Communauté de communes Coeur et Coteaux du Comminges ainsi que son antenne sur Bagnères-de-Luchon (portée par la commune de Bagnères-de-Luchon)
- Montastruc, porté par le Conseil départemental 31
- Labège porté par le SICOVAL
- Muret, porté par la commune de Muret
- Colomiers, porté par la commune de Colomiers
- Saint-Jory, porté par la commune de Saint-Jory
- Villefranche-de-Lauragais, porté par le Conseil départemental 31
- Pierre Baudis à Toulouse, porté par la commune de Toulouse
- Saint Orens, porté par la commune de Saint-Orens

Pour mémoire, il est possible de prendre rendez-vous en ligne :

- sur Keldoc : <https://www.keldoc.com/>
- sur sante.fr : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

3. Opération de dépistage et de prise de rendez-vous pour la vaccination à Toulouse les 6 et 7 août 2021

Les dernières données sanitaires confirment une évolution inquiétante de la propagation de la Covid-19 dans le département de la Haute-Garonne.

Dans ce contexte, une opération de dépistage et de prise de rendez-vous pour la vaccination aura lieu les vendredi 6 août de 18h à 22h et samedi 7 août de 19h à 22h, place Saint-Pierre à Toulouse.

4. Action opération vaccination dans le quartier Soupetard, La Gloire à Toulouse le samedi 07/08

En parallèle de la campagne de vaccination massive menée sur l'ensemble du territoire pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, la préfecture de la Haute-Garonne, la direction départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Mairie de Toulouse ont souhaité travailler avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Garonne, afin de faciliter l'accès à la vaccination des habitants du quartier Soupetard, La Gloire.

Dans cette perspective, une nouvelle opération de vaccination sans rendez-vous est mise en place cette semaine à Toulouse, accessible à tout public (pensez à vous munir d'une carte vitale et d'une pièce d'identité).

Initiatives Jeunesse – 75, rue Louis Plana
de 9h00 à 12h15 et de 13h15 à 16h15
- samedi 7 août (1^{re} injection)
- samedi 4 septembre (2^d injection)

Un rendez-vous sera proposé à chacun pour la seconde injection du vaccin.

Vous trouverez le communiqué de presse de cette action en pièce jointe.

5. Cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge

Le présent cadre de fonctionnement des écoles et établissements scolaires présente les mesures de fonctionnement pour les différents niveaux. Les renforcements opérés sur un niveau sont mis en relief dans le texte (mis en couleur). Ces mesures reposent sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu notamment des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Le présent cadre sanitaire est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Il permet de donner à ces acteurs une visibilité sur les mesures qui pourront être mises en œuvre au cours de l'année scolaire en fonction de la situation épidémique. Le niveau applicable au moment de la rentrée scolaire sera fonction de la situation épidémique à cette date et sera indiqué préalablement à la reprise des enseignements.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Vous trouverez au lien suivant ainsi qu'en pièces jointes le protocole et le cadre de fonctionnement des écoles et des établissements scolaires :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

6. Précisions concernant l'examen du permis de conduire et le pass sanitaire

L'organisation des épreuves des examens pour la délivrance du permis de conduire ne relèvent pas des activités soumises à l'obligation de présenter l'un des documents constituant le pass sanitaire.

En revanche, les mesures dites barrières restent applicables. Ainsi, le protocole sanitaire pour l'organisation de l'épreuve pratique du permis de conduire reste d'actualité.

7. Contrôle sanitaire aux frontières : modification de la liste des pays en zone verte, orange et rouge

L'arrêté du 7 juin 2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2 a été modifié le 30 juillet 2021.

Ainsi, la liste actualisée est la suivante :

- Pays en zone verte (caractérisée par une faible circulation du virus) :

- les États membres de l'Union européenne, Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège et la Suisse ;
- l'Albanie ;
- l'Arabie Saoudite ;
- l'Australie ;
- **le Bahreïn** ;
- la Bosnie ;
- le Brunei ;
- le Canada ;
- les Comores ;
- la Corée du Sud ;
- les États-Unis ;
- Hong-Kong ;
- Israël ;
- le Japon ;
- **la Jordanie** ;
- le Kosovo ;
- le Liban ;
- la Macédoine du Nord
- le Monténégro
- la Nouvelle-Zélande ;
- la Serbie ;
- Singapour ;
- Taïwan ;
- l'Ukraine ;
- le Vanuatu.

- Pays zone orange (caractérisée par une circulation active du virus dans des proportions maîtrisées) :

Tous les pays qui ne sont pas classés dans les zones verte et rouge.

Tous les pays qui ne sont pas classés dans les zones verte et rouge.

- **Pays zone rouge** (caractérisée par une circulation particulièrement active de l'épidémie de covid-19 ou par la propagation de certains variants du SARS-CoV-2 présentant un risque de transmissibilité accrue ou d'échappement immunitaire) :

- l'Afghanistan ;
- l'Afrique du Sud ;
- l'Argentine ;
- Bahreïn ;
- le Bangladesh ;
- le Brésil ;
- la Colombie ;
- le Costa Rica ;
- Cuba ;
- l'Indonésie ;
- les Maldives ;
- le Mozambique ;
- Namibie ;
- le Népal ;
- Oman ;
- le Pakistan ;
- la République démocratique du Congo ;
- la Russie ;
- les Seychelles ;
- le Suriname ;
- la Tunisie ;
- la Guyane.

La Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Sri Lanka, l'Uruguay, la Zambie sont retirés de la liste des pays en zone rouge et ils passent en zone orange.

Vous trouverez l'arrêté au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043618623/2021-07-28/>

Vous trouverez des informations complémentaires aux liens suivants : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements> ; <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager#section-b3152>

8. Informations sur les lieux de dépistage

- **Toulouse**

- **Parking du stade de la base verte des Argoulets** (35 rue Dinetard)
Ouvert tous les jours, sauf les WE. Dépistage par tests PCR uniquement.
Ouvert les lundi, mardi, mercredi de 14h à 17h.
Extension d'ouverture les jeudi, vendredi de 12h à 17h.
Jours fériés : dimanche 15 août fermé.
Accessible aux véhicules et aux piétons

- **Esplanade Alain Savary**, entre les allées Frédéric Mistral et Serge Ravel, à proximité du Monument à la gloire de la Résistance
A compter du 7 août 2021, une offre complémentaire de dépistage le samedi après-midi sur Savary de 14h00 à 18h00 sera proposée avec des tests antigéniques uniquement.

Ouvert les lundi, mardi et mercredi de 14h à 17h avec du dépistage par test PCR.
Extension d'ouverture les jeudi, vendredi de 12h à 17h avec du dépistage par test PCR.
Ouverture les samedi et dimanche de 8h45 à 12h avec du dépistage par test PCR.
Ouverture le samedi après-midi de 14h à 18h avec du dépistage par tests antigéniques.
Jours fériés : dimanche 15 août ouvert de 8h45 à 12h sur les horaires habituels du dimanche (PCR).
Accessible uniquement aux piétons.

- **Université Paul Sabatier** (137, avenue de Rangueil)
Sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h. Fermeture le week-end et jours fériés.
Tests de dépistages virologiques uniquement par prélèvement nasopharyngé (pas de tests sérologiques).
Avec ou sans prescription médicale.

- **Centre de dépistage CHU sur le site hospitalier de Purpan**
Du lundi au vendredi de 7h à 20h, samedi, dimanche et jours fériés de 8h à 18h.
Les prélèvements se font sans rendez-vous, mais avec une pièce d'identité.
Une prescription médicale est exigée uniquement pour les tests sérologiques.

- **Haute-Garonne**

Vous retrouverez la liste des lieux de dépistage en Haute-Garonne au lien suivant : <https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid/departement-31.html>

9. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales. Par ailleurs, des points de situation sont fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**
Pour toutes les questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).
Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>
En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.